



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le

ID : 069-216902569-20230209-V\_DEL\_23029\_18-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **9 février 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	26	8	9

Date de convocation le **3 février 2023**

Présidente: Madame Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire de séance : Madame Myriam **MOSTEFAOUI**

**V\_DEL\_23029\_18**

**Renouvellement du marché de réservation de berceaux**

**Rapporteur : Monsieur GOMEZ**

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Abdoulaye **SOW**, Frédéric **KIZILDAG**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Soufia **MAAROUK**, Nassima **KAOUAH** donne pouvoir à Dehbia **DJERBIB**, Pierre **DUSSURGEY** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Matthieu **FISCHER**, Christine **JACOB** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Harun **ARAZ** donne pouvoir à Monique **MARTINEZ**, Nordine **GASMI** donne pouvoir à Carlos **PEREIRA**

Absents :

Kaoutar **DAHOU**M, Bernard **RIAS**, Nacera **ALLEM**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Maoulida **M'MADI**, Christine **BERTIN**

**Mesdames, Messieurs,**

Le développement urbain et démographique (839 naissances en 2021) de la ville de Vaulx-en-Velin, génère une demande d'accueil des tout-petits en évolution constante.

Pour répondre aux demandes d'accueil collectif des familles vaudaises, la commune compte, à ce jour sur son territoire, 17 crèches offrant 451 places, dont 348 attribuées en commission municipale ; soit sept crèches municipales pour 204 berceaux, dont une en DSP (44 berceaux), six crèches en gestion privée pour 151 berceaux, et quatre crèches associatives pour 97 berceaux. Le nombre de places sur la Ville a augmenté de + de 47 % depuis 2014.

En 2021, 1118 enfants différents ont été accueillis sur les places de crèche attribuées par la Ville (plusieurs enfants pouvant occuper une même place).

Pour faire face au développement de la commune et à l'accroissement du besoin de garde, la réservation de places auprès d'opérateurs privés permet d'accroître le nombre de places accessibles aux familles vaudaises, tout en garantissant la qualité de l'accueil des enfants et de leurs familles à un niveau équivalent à celui des crèches municipales.

Par ailleurs, il convient de prendre en compte les impératifs de conciliation de la vie sociale et/ou professionnelle des parents et du bien-être de l'enfant.

Un accord-cadre multi attributaires pour des prestations de réservation de berceaux, a été conclu en juillet 2019 et prend fin le 11 juillet 2023. Une procédure adaptée doit être lancée pour conclure un nouvel accord cadre permettant d'assurer la continuité des besoins en matière d'accueil collectif en crèches pour les familles vaudaises. Cette procédure adaptée est passée conformément aux articles des articles L2120-1, R2123-1-3°, R2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique.

L'accord cadre a pour objet d'assurer la réservation de places en crèche pour les familles vaudaises auprès d'opérateurs privés pour compléter et diversifier son offre publique de garde.

Ces places doivent répondre aux obligations réglementaires relatives à l'accueil du jeune enfant, notamment sur le plan de l'hygiène, de la sécurité, de la salubrité et de l'encadrement des enfants, ainsi qu'à leur éveil culturel, éducatif et psychomoteur.

L'expérience des acteurs privés dans le domaine de la petite enfance permet de satisfaire à ces obligations.

Le nombre de places a été en moyenne annuelle, sur le précédent accord-cadre, de 47 berceaux mais ne peut pas être précisément défini à l'avance. Il dépend d'une part de la démographie du territoire, de l'évolution du besoin d'accueil de jeunes enfants exprimé par les familles, du nombre de demandes non satisfaites sur différents quartiers de la Ville à l'issue des commissions d'attribution des places et d'autre part, du coût par place réservée et des éventuelles fermetures ou ouvertures de places à venir dans les prochaines années.

Le nouvel accord-cadre est alloté en deux lots conclus pour une période de douze mois, à compter de leur notification, période reconductible trois fois sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans. L'accord-cadre est donc alloté comme suit :

-Lot 1 : Mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les vaudais au sein d'un établissement privé d'accueil collectif de petite enfance situé à Vaulx-en-Velin dans sa partie Nord - Accord-cadre mono-attributaire. Pas de montant minimum ; montant maximum annuel : 95 750 € HT soit un montant maximum annuel de 383 000 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre,

-Lot 2 : Mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les vaudais au sein d'établissements privés d'accueil collectif de petite enfance situés à Vaulx-en-Velin dans sa partie Sud - Accord-cadre multi-attributaires, fixé à trois attributaires sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres. Pas de montant minimum ; montant maximum

annuel : 234 250 € HT soit un montant maximum annuel de 937 000 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre.

Ces deux lots s'exécuteront par l'émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins.

Pour le lot 2, accord-cadre multi attributaires, les commandes successives seront adressées sous forme de bons de commande aux titulaires de l'accord cadre à tour de rôle selon l'ordre de classement établi par la Commission de mise en concurrence et en commençant par l'attributaire classé en première position par cette commission.

**Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :**

- autoriser Madame la Maire à attribuer et à signer le lot 1, accord-cadre mono-attributaire, avec l'opérateur économique classé en première position par la Commission de Mise en Concurrence, et à attribuer et à signer le lot 2, accord-cadre multi-attributaires, avec les opérateurs économiques classés en première, seconde et troisième position par la commission de mise en concurrence sous réserve qu'ils produisent les attestations fiscales et sociales
- autoriser Madame la Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à ces accords-cadres une fois notifiés.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le

ID : 069-216902569-20230209-V\_DEL\_23029\_18-DE



### Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Madame la Maire à attribuer et à signer le lot 1, accord-cadre mono-attributaire, avec l'opérateur économique classé en première position par la Commission de Mise en Concurrence, et à attribuer et à signer le lot 2, accord-cadre multi-attributaires, avec les opérateurs économiques classés en première, seconde et troisième position par la commission de mise en concurrence sous réserve qu'ils produisent les attestations fiscales et sociales
- d'autoriser Madame la Maire à prendre toute mesure d'exécution relative à ces accords-cadres une fois notifiés.

Suffrages exprimés	<b>34</b>	
Vote(s) Pour	<b>34</b>	Hélène <b>GEOFFROY</b> , Stéphane <b>GOMEZ</b> , Matthieu <b>FISCHER</b> , Muriel <b>LECERF</b> , Philippe <b>MOINE</b> , Myriam <b>MOSTEFAOUI</b> , Ahmed <b>CHEKHAB</b> , Antoinette <b>ATTO</b> , Régis <b>DUVERT</b> , Nadia <b>LAKEHAL</b> , Michel <b>ROCHER</b> , Josette <b>PRALY</b> , Patrice <b>GUILLERMIN - DUMAS</b> , Nassima <b>KAOUAH</b> , Pierre <b>DUSSURGEY</b> , Fatma <b>FARTAS</b> , Yvette <b>JANIN</b> , Joëlle <b>GIANNETTI</b> , Liliane <b>GILET-BADIOU</b> , Eric <b>BAGES-LIMOGES</b> , Véronique <b>STAGNOLI</b> , Dehbia <b>DJERBIB</b> , Charazède <b>GAHROURI</b> , Christine <b>JACOB</b> , Harun <b>ARAZ</b> , Abdoulaye <b>SOW</b> , Frédéric <b>KIZILDAG</b> , Nordine <b>GASMI</b> , Richard <b>MARION</b> , Ange <b>VIDAL</b> , Carlos <b>PEREIRA</b> , Monique <b>MARTINEZ</b> , Karim <b>BALIT</b> , Soufia <b>MAAROUK</b>
Vote(s) Contre	<b>0</b>	
Abstention(s)	<b>0</b>	
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 09 février 2023.



La secrétaire de séance

Myriam MOSTEFAOUI